

VILLE DE GARCHES

Rapport sur les orientations budgétaires 2025

Séance du Conseil municipal du mercredi 04 décembre 2024

TABLE DES MATIERES

I – LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2025

- 1 – Le contexte économique : une décélération de l’inflation alliée à des taux d’intérêts qui restent encore élevés**
 - Au niveau international, la sortie de l’inflation impacte négativement la croissance
 - Au niveau national, une croissance toujours atone
 - Une baisse des taux d’intérêt moins rapide et moins forte qu’attendue
- 2- Le contexte budgétaire : une trajectoire de redressement pour les comptes publics nationaux**
 - Fin 2024, les comptes publics présentent toujours un déficit et un endettement élevés
 - Une trajectoire de réduction du déficit public qui doit être revue
 - Une trajectoire à horizon 2027 qui repose sur une maîtrise des dépenses publiques

II – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA VILLE DE GARCHES

- I – De faibles marges de manœuvre en recettes**
 - Les recettes de fonctionnement
 - Les recettes d’investissement
- 2 – Des dépenses dynamiques marquées par les effets reports du contexte inflationniste dans un environnement budgétaire très incertain**
 - Les dépenses de fonctionnement
 - Les dépenses d’équipement en investissement
- 3 – La trajectoire financière de la Ville**
 - Les ratios de la Ville de Garches
 - La stratégie d’emprunt pour 2025
 - Une trajectoire financière maîtrisée

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- 1- Un service public toujours plus performant et éco-responsable**
- 2- Une gestion des ressources humaines optimisée face à des mesures réglementaires qui pèsent sur la masse salariale**
 - Les principaux indicateurs des ressources humaines 2024
 - Les orientations 2025 en termes de ressources humaines

IV – CONCLUSION

PRÉAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une étape incontournable du cycle budgétaire.

Il permet d'appréhender au mieux la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante les informations favorisant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Collectivité préalablement au vote du budget.

Ainsi au regard des dispositions de l'article L2312 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les communes de 3 500 habitants et plus le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Ce débat a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et évolutions de la situation financière de la Collectivité. Il donne lieu à un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structuration de la dette.

Pour les Communes appliquant la nomenclature M57, soit pour la Ville de Garches depuis le 1^{er} janvier 2023, ce débat doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L5217-10-4 du CGCT.

Le budget primitif de la Ville de Garches 2025 sera soumis au Conseil municipal lors de sa séance du 03 février 2025.

Il s'agit donc d'informer les élus et la population sur la situation financière de la Ville de Garches et de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir.



GARCHES EN QUELQUES CHIFFRES Population : 17 960 habitants

Données 2023 – Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)	Valeur par habitant	Moyenne départementale
Produits de fonctionnement	1 814€	2 146€
Charges de fonctionnement	1 703€	1 902€
Charges de personnel	985€	966€
CAF brute	110€	245€
Dépenses d'équipement	928€	569€
CAF nette	93€	99€
DGF	77€	62€
Encours total de la dette au 31 décembre	234€	1 366€
Charges financières	9€	38€
Fonds de roulement	374€	278€

I – LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2025

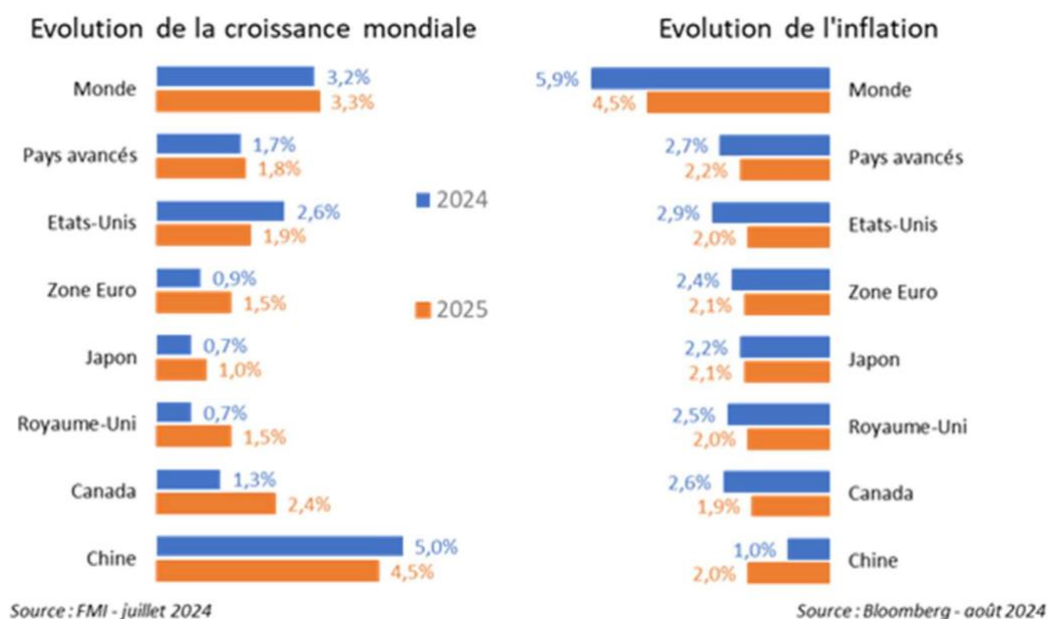
1 – Le contexte économique : une décélération de l’inflation alliée à des taux d’intérêts qui restent encore élevés

1-1 Au niveau international, la sortie de l’inflation impacte négativement la croissance

Depuis 2022, l’actualité économique est marquée par le niveau élevé de l’inflation notamment en matière d’énergie. Ce cycle inflationniste décèlerait au niveau mondial avec des prévisions de 5,9% en 2024 et 4,5% en 2025 après des valeurs observées de 8,7% en 2022 et 6,7% en 2023.

Parallèlement, les banques centrales ont stabilisé leurs taux directeurs avec une croissance mondiale en légère augmentation de 2022 et 2023. A l’exception des Etats-Unis et de la Chine, une hausse de croissance serait à prévoir pour 2025.

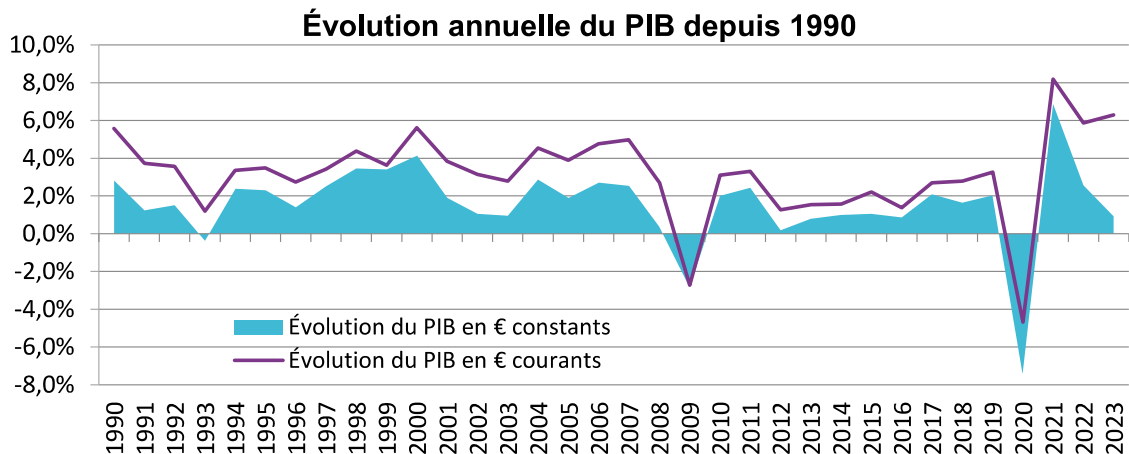
Dans la zone euro, une modeste reprise de 0,9% est attendue en 2024. La croissance devrait atteindre 1,5% en 2025. Cette projection repose sur une croissance de la consommation au regard de l’augmentation des salaires réels et de la hausse des investissements en corollaire de conditions de financement plus favorables.



1-2 Au niveau national, une croissance toujours atone

En 2023, la croissance du PIB s'est établie à +0,9% en euros constants (+2,6% en 2022) ; ce qui reste limité au regard de la moyenne antérieure (+1,3% par an entre 2000 et 2019).

En euros courants (avec prise en compte des effets de l'inflation), le PIB a progressé en 2022 de 6,3% (contre 5,9% en 2021).



Source : FCL – Gérer la Cité – données de l'INSEE

La croissance devrait rester atone en 2024 avec une amorce de reprise en 2025.

Le Gouvernement a construit le budget 2024 avec une croissance de 1,4% pour 2024 et 1,7% en 2025. Cette dernière a été revue à la baisse dans le cadre du pacte de stabilité présenté à la Commission européenne en avril 2024.

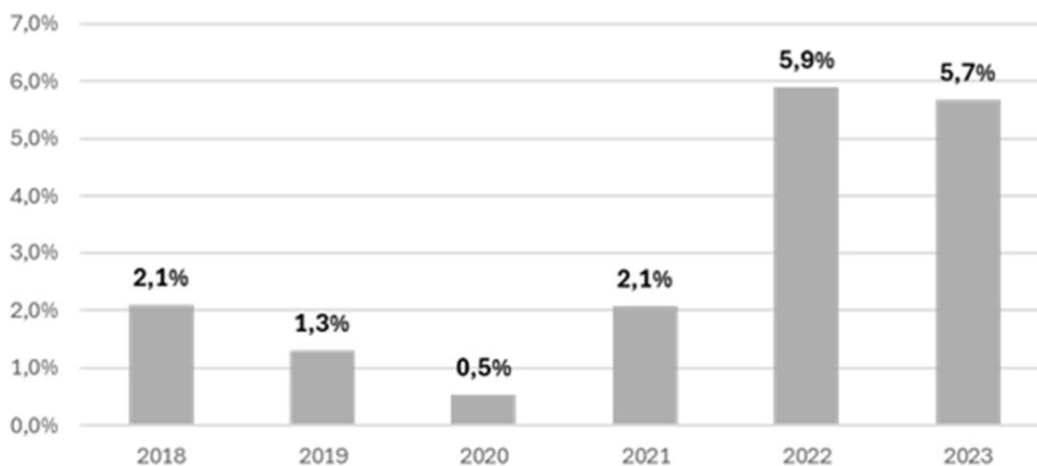
Pour 2024, les prévisions établies sur le 1^{er} semestre se situent autour de +0,7% à +0,8%. La Banque de France a relevé sa prévision de croissance à 1,1%. Pour 2025, la croissance devrait être un peu plus forte soutenue par la reprise de l'investissement dans un contexte de détente des taux d'intérêt.

PIB en volume	2024	2025
Pacte de Stabilité (avril 2024)	+1,0%	+1,4%
LPFP 2023-2027 (nov 2023)	+1,4%	+1,7%
Banque de France (Sept 2024)	+1,1%	+1,2%
OCDE (mai 2024)	+0,7%	+1,3%
Com. Européenne (mai 2024)	+0,7%	+1,3%
OFCE (avril 2024)	+0,7%	+1,4%

Source : FCL – Gérer la Cité

L'année 2024 confirme la sortie du contexte inflationniste avec une normalisation en 2025.

Evolution de l'IPCH annuel de 2018 à 2023



source : Insee

Toutes les prévisions convergent vers une inflation qui devrait s'établir à 2,5 pour l'année 2024 avec un reflux de l'inflation des produits alimentaires et de l'énergie.

A compter de 2025, l'inflation devrait être de +1,8%.

La croissance des bases locatives devraient être en baisse en lien avec le recul de l'inflation.

En effet, les valeurs locatives servant d'assiette aux impôts locaux sont indexées annuellement pour tenir compte de l'inflation :

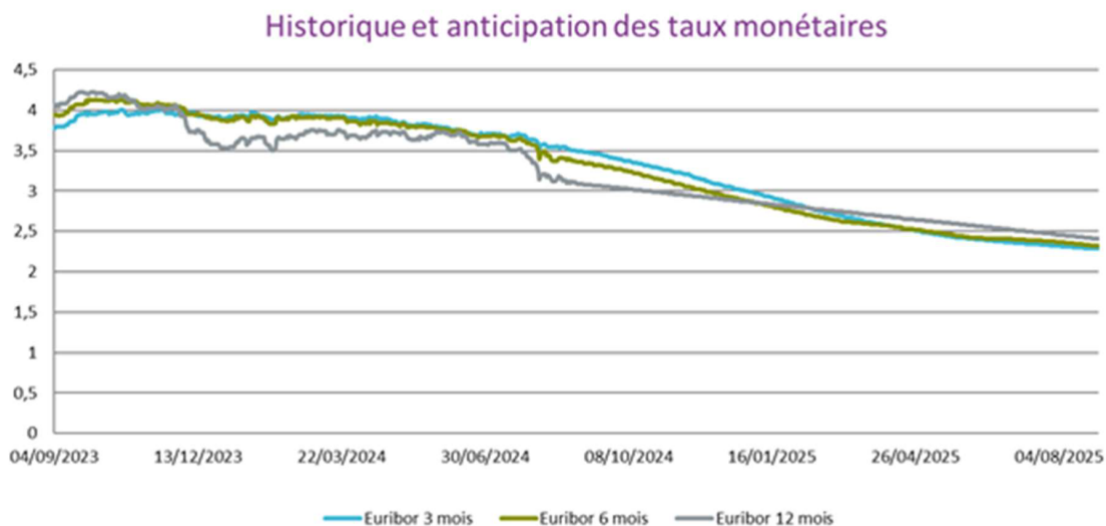
- pour les locaux professionnels et commerciaux, l'indexation s'appuie sur l'évolution des loyers ;
- pour les autres locaux, dont les logements, l'indexation forfaitaire correspond, depuis 2018, à la variation sur un an, au mois de novembre, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH)

La revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locatives devrait s'établir à 2,1% en 2025 contre 3,9% en 2024. Cette baisse est la conséquence du reflux de l'inflation sur l'année.

1-3- Une baisse des taux d'intérêt moins rapide et moins forte qu'attendue

Pour lutter contre la crise inflationniste, la Banque Centrale Européenne (BCE) a amorcé un changement de politique monétaire en réduisant une première fois ses trois taux directeurs de 25 points de base au mois de juin ; puis à nouveau début septembre dans les mêmes proportions. Cette baisse en deux temps doit permettre de soutenir l'économie de la zone Euro en relançant la croissance en proie à une sévère atonie depuis la crise sanitaire. En parallèle, l'inflation suit une décrue plus lente que prévue et devrait rester supérieure à l'objectif fixé sur le 1^{er} semestre 2025 a minima. Les pressions sur les prix intérieurs qui restent élevés ainsi que la croissance des salaires invitent à la prudence.

Les taux court terme Euribor devraient rester autour de 3% jusqu'à fin 2024 et se stabiliser autour de 2,5% en 2025.



Source : FCL – Gérer-la-Cité

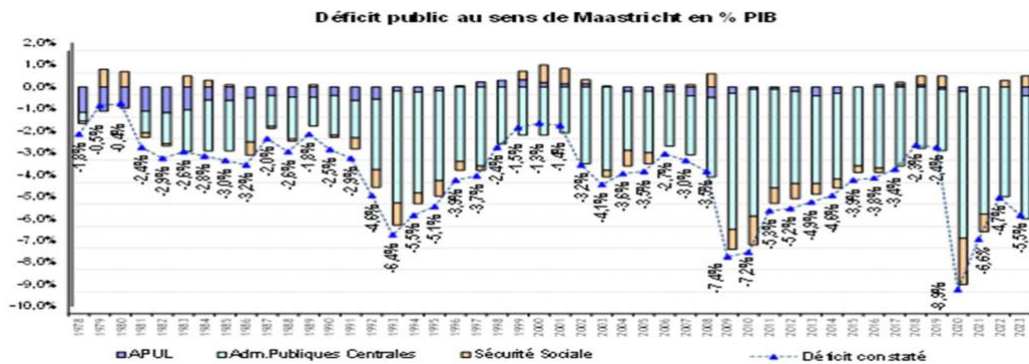
Le contexte politique français avec la dissolution de l'Assemblée nationale et la formation du nouveau Gouvernement a créé de l'inquiétude sur les marchés. L'impact de certaines mesures annoncées ainsi que la crainte d'une impasse institutionnelle incitent à la prudence. A cet égard, les deux principales agences de notation, Fitch (11 octobre) et Moody's (25 octobre), ont lancé un avertissement à la France avec le risque de faire grimper les taux auquel la France se refinance en émettant des obligations sur les marchés internationaux. Les agences de notation jugent « peu probable » le retour à un déficit à 5% du PIB en raison de l'ampleur de l'effort budgétaire nécessaire : « *un environnement politique et institutionnel pas propice à une coalition autour de mesures politiques susceptibles d'améliorer durablement le solde budgétaire et une gestion budgétaire plus faible qu'attendu* ».

Le Fonds Monétaire International (FMI) confirme cette position en prévoyant un maintien du déficit français autour de 5,9% du PIB d'ici à 2029. Or, faute de résorber son déficit, la France sera obligée de s'endetter toujours plus. De 110% du PIB en 2023, la dette devrait culminer à plus de 116% en 2027. La décade s'amorcerait au mieux en 2028.

2 – Le contexte budgétaire : une trajectoire de redressement pour les comptes publics nationaux

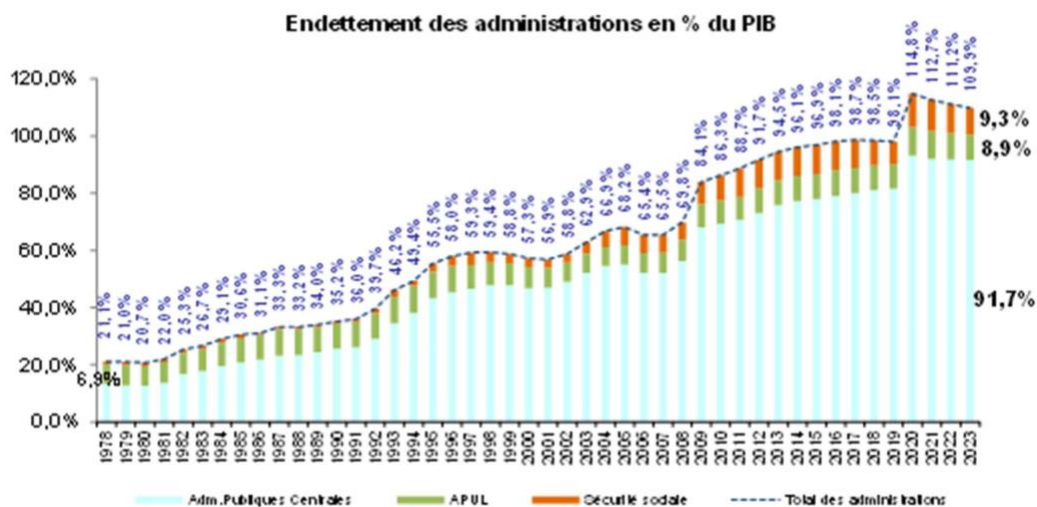
2-1 Fin 2024, les comptes publics présentent toujours un déficit et un endettement élevés

En 2020, la France a connu un déficit public record représentant 9% du PIB. Jusqu'en 2022, celui-ci s'est réduit mais restait toujours élevé avec 4,7% du PIB en 2022. Il a augmenté en 2023 pour atteindre 5,5% du PIB.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la nation

En 2023, l'endettement national a augmenté de 148 Md€ pour atteindre 3 100 Md€ en fin d'année. Cette augmentation est portée par les Administrations centrales. Concernant les Administrations publiques locales, l'endettement augmente de 6 Md€ mais son poids dans l'endettement public reste limité.

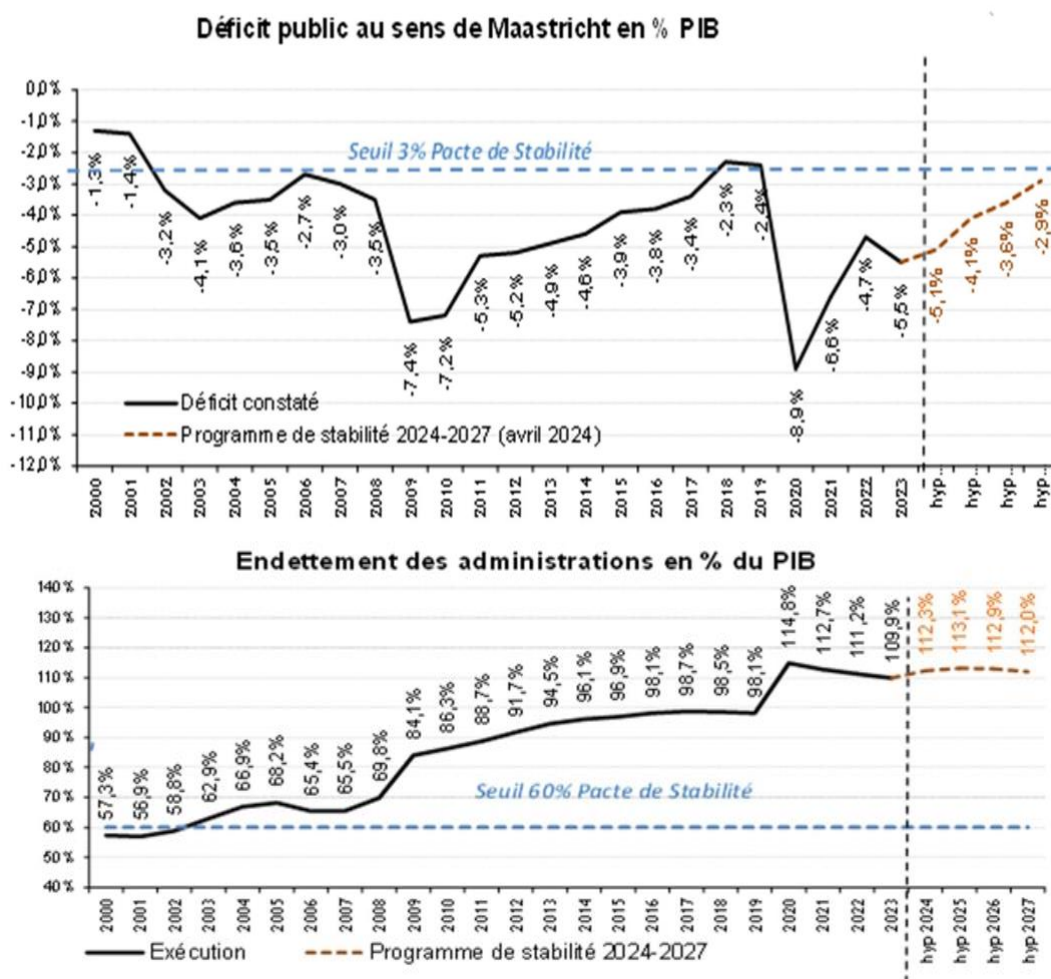


2-2 Une trajectoire de réduction du déficit public qui doit être revue

Dans le cadre de la création de l’Euro, le traité de Maastricht en 1997, puis le Pacte de Stabilité et de Croissance en 1997 ont posé des règles destinées à garantir la bonne santé des finances publiques des Etats membres. Cela se traduit notamment par l’objectif d’un déficit public inférieur à 3% et d’une dette publique qui est inférieure à 60% du PIB.

Dans le cadre du Programme de Stabilité 2024-2027 présenté par la France à la Commission européenne, en avril 2024, la France a proposé une trajectoire de redressement progressif de ses comptes publics tout en révisant à la hausse le déficit de l’année 2024 (-4,4% voté dans la loi de finances 2024 contre -5,1% révisés au mois d’avril 2024).

Sur l’endettement, la trajectoire prévoyait une stabilisation au-dessus du seuil de 60%.



2-3 Une trajectoire à horizon 2027 qui repose sur une maîtrise des dépenses publiques

Le tableau ci-dessous décline la trajectoire de réduction du déficit public par sous-secteur d'Administration publique. Le budget de l'Etat devait supporter l'effort le plus important en passant d'un déficit de -5,6% à 4,3% (en % du PIB).

Trajectoire d'évolution du déficit public en % du PIB

	2023	2024	2025	2026	2027
Adm.Publiques Centrales	-5,6%	-4,9%	-4,5%	-4,4%	-4,3%
APUL (1)	-0,4%	-0,4%	-0,2%	0,1%	0,4%
Sécurité Sociale	0,5%	0,2%	0,6%	0,7%	1,0%
Ensemble	-5,5%	-5,1%	-4,1%	-3,6%	-2,9%

(1) Administrations Publiques Locales

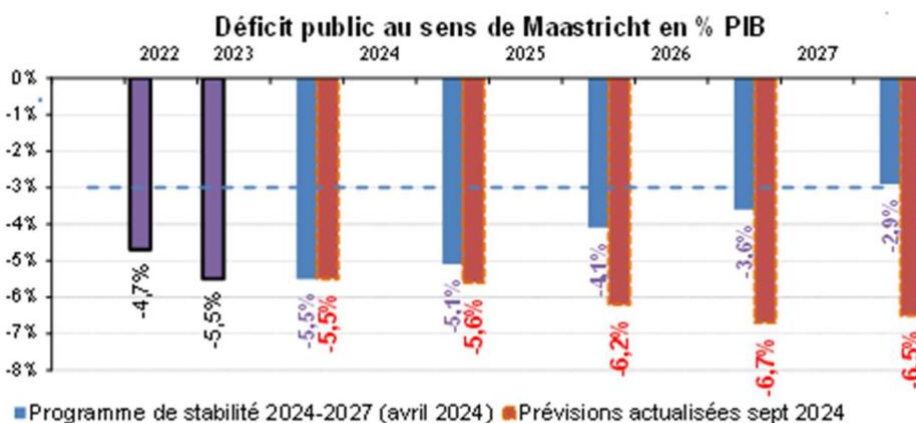
Cette trajectoire reposait aussi sur des excédents de financement sur le budget de la Sécurité sociale et, à moyen terme, sur celui des Administrations publiques locales (APUL).

Pour mémoire, la trajectoire votée dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 comprenait un objectif de baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de 0,5% par an sans que cet objectif ne soit relié aux facteurs exogènes d'augmentation des dépenses des Collectivités locales (dégel et revalorisation du point d'indice, inflation, etc).

En juillet 2024, la Commission européenne a placé la France en procédure de déficit excessif (avec 6 autres pays de la zone Euro) en raison du non-respect des critères du Pacte de stabilité. Si cette procédure peut exposer à des sanctions financières (plafonnées à 0,1% du PIB par an, soit 2,8 Md€), elle induit l'obligation de présenter, avant le 20 septembre, un plan budgétaire et structurel national à moyen terme présentant une trajectoire et des mesures de redressement des comptes publics.

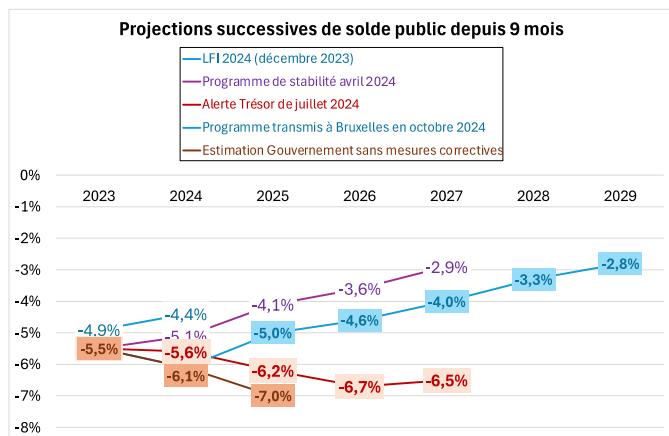
Une note du Trésor communiquée aux parlementaires le 02 septembre dernier fait état d'une nette aggravation du déficit public dès 2024 avec des risques de dégradations complémentaires sans mesure corrective.

De moindres rentrées fiscales associées à une évolution des dépenses expliquent cet écart. C'est dans ce contexte que les Collectivités locales sont plus fortement exposées à la mise en place d'un mécanisme de contribution au redressement des comptes publics.



En conclusion :

Le déficit public a lourdement et rapidement dérapé en 9 mois :

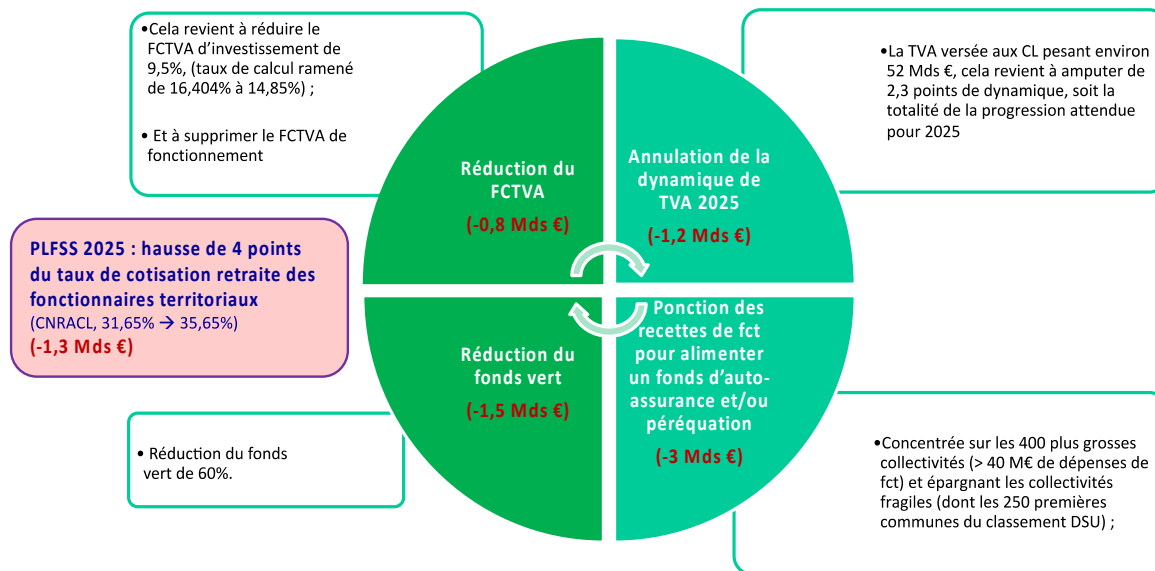


- La dette publique atteindrait 112,9 % du PIB à fin 2024 et 114,7 % à fin 2025.

- La France deviendrait le troisième pays de la zone Euro le plus endetté après la Grèce et l'Italie.

- Le Gouvernement a fixé un objectif de déficit ramené à 5 % du PIB pour 2025 au lieu de 7% estimés pour 2025 en l'absence de mesures correctives, représentant un effort de 2 points de PIB, équivalent à 60 Md€.

Le projet de loi de finances 2025 met à contribution les Collectivités territoriales selon les modalités suivantes :



II – LE PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA VILLE DE GARCHES

Au moment de la rédaction de ce rapport, les dispositions précises du projet de loi de finances 2025, qui pourraient apporter de nouveaux ajustements vis-à-vis de la refonte des indicateurs et des concours financiers aux Collectivités territoriales, ne sont pas précisément connues et de nombreuses incertitudes persistent dans le contexte politique actuel. Le Gouvernement a néanmoins exprimé son intention de **mettre davantage les Collectivités territoriales à contribution dans le redressement des comptes publics.**

1– De faibles marges de manœuvre en recettes

1-1 Les recettes de de la section de Fonctionnement

Entre 2020 et 2023, les recettes de Fonctionnement de la Ville de Garches ont progressé de 5,43% hors produits exceptionnels). En 2024, néanmoins, les prévisions de réalisations devraient confirmer une stagnation des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2023.

	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
Recettes réelles de Fonctionnement	33 654 911,54€ <small>Produits exceptionnels de 687 500€</small>	35 647 598,62€ <small>Produits exceptionnels de 2 025 700€</small>	34 748 188,50€	43 385 920,26€ <small>Produits exceptionnels de 7 796 685,56€</small>	35 500 000€

La structure des recettes de la section de Fonctionnement est proche de celle des autres Communes, avec une prédominance du **produit global de fiscalité locale** (imposition directe, autres impôts et taxes, rôles supplémentaires), soit 60% du total des recettes réelles de Fonctionnement.

L'évolution des bases d'imposition est le résultat de plusieurs facteurs :

- L'évolution physique qui correspond à la prise en compte des nouveaux locaux mais aussi des changements de consistance ou d'affectation. Ces dernières années, cette évolution physique a été de 1% en moyenne par an pour les locaux d'habitation et de 0,1% pour les locaux professionnels ;
- L'évolution forfaitaire qui consiste à revaloriser la valeur locative cadastrale de chaque local par application d'un coefficient forfaitaire. La revalorisation forfaitaire applicable à l'ensemble des locaux (à l'exception des locaux professionnels et commerciaux). Cette révision forfaitaire des valeurs locatives est fonction de la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre, de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH). Après une très forte revalorisation en 2023 à 7,1%, celle-ci s'est établie à 3,9% en 2024 en raison du reflux progressif de l'inflation. Cette tendance devrait se poursuivre en 2025 en oscillant autour de 2%.

La Ville de Garches est déterminée malgré le contexte d'incertitude financière **à ne pas faire évoluer les taux communaux des impôts pour préserver les Garchois au cours de l'année 2025.**

	Année 2024	Prévision pour l'année 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	35%	35%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,63%	22,63%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,96%	35,96%
Compensation de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales	Coefficient correcteur de 1,799209 conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances 2022. En effet, la perte de la taxe d'habitation a été compensée par le versement de la part départementale de la taxe foncière sur laquelle a été appliqué un coefficient correcteur (CoCo) garantissant le maintien du produit initialement perçu au titre de la taxe d'habitation.	

L'évolution des recettes fiscales entre 2020 et 2024 est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Recettes fiscales	23 935 885,91€	24 601 531,60€	24 901 619,99€	26 870 761,64€	24 886 295,69€	25 600 000€

Les autres recettes fiscales comme les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** sont une ressource fiscale indirecte importante de la Ville de Garches. Leur évolution est essentiellement fonction du nombre et du prix des transactions immobilières.


Au niveau national, compte tenu du ralentissement des acquisitions de biens immobiliers suite à la hausse des taux de 2023, la baisse des recettes liées aux DMTO poursuit sa baisse. Au regard de l'évolution constatée depuis le début de l'exercice, l'atterrissage 2024 est estimé autour de 1 200 000€, soit une baisse de 36,62% par rapport à 2023.


	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
DMTO	2 409 488,91€	2 522 720,07€	2 406 720,71€	1 893 492,64€	1 200 000€	1 000 000€
Variation en %	-	+4,70%	-4,60%	-21,32%	-36,62%	-16,67%


Il convient de relever le caractère aléatoire des prévisions en comparaison des réalisations effectives au motif qu'il est difficile d'appréhender l'évolution du marché immobilier pour l'avenir compte tenu de multiples facteurs exogènes (niveau des taux d'intérêt, pouvoir d'achat, etc) qui peuvent influencer sur les comportements d'achats.


Les éléments ci-dessous basés sur des données de la Préfecture des Hauts-de-Seine – Conjoncture de l'immobilier et de la construction – 2eme trimestre 2024 mettent en évidence le caractère aléatoire lié à des données exogènes :


SYNTHÈSE

 De 2,2 % en juin, l'inflation sur un an se maintient au même niveau depuis avril.
L'indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation augmente de 3 % entre T4 2023 et T1 2024 (+26 % depuis fin 2019).

 Les prix de vente des logements suivent une tendance à la baisse (-5,6 % en 1 an et -1,15 % depuis le T1 2024), qui impacte de façon inégale les 4 EPT des Hauts-de-Seine : 1/3 des communes du département continuent d'enregistrer des prix en hausse sur les appartements, et près de la moitié sur les maisons.

 Baisse confirmée des taux d'intérêt (3,70 % en juin), qui devrait se poursuivre.
Reprise de la production de crédits qui retrouve son niveau de novembre 2023 (8,6 Md€), liée à un contexte plus favorable pour les emprunteurs.
Mais fort recul du nombre de transactions avec moins de 200 000 transactions au T1 2024, soit -20 % sur un an à l'échelle nationale.

 Le T2 2024 affiche une hausse de la construction par rapport au T1 (+28 %), mais les mises en chantier de logements individuels neufs dans le département diminuent de manière plus marquée que la moyenne régionale (-46 % sur un an). Concernant la commercialisation des logements collectifs neufs, on note une augmentation du nombre de logements mis en vente et une diminution des délais de vente (env. 11 mois).

 Le nombre de locaux non résidentiels mis en chantier au T2 2024 a augmenté, après un fort repli en 2023 qui impactait tous les domaines d'activité à l'exception des locaux industriels. L'évolution la plus forte concerne les bureaux mis en chantier, divisés par 7 entre 2022 et 2023, mais qui restent, malgré tout, la part majoritaire des locaux mis en chantier (130 000 m² au T1 2024).

Le taux de vacance des logements dans le département (7,7 % en 2022) reste inférieur à la moyenne nationale (8,2 %), mais tend à s'en rapprocher.

Le taux de vacance de bureaux continue de croître pour atteindre 15,74 % au niveau départemental au T2 2023 (+4,37 points entre 2021 et 2023). Avec un taux de vacance de plus de 20 %, l'EPT « Boucle Nord de Seine » est le plus touché par la difficulté de commercialisation des bureaux.

La **taxe sur l'électricité** constitue aussi une recette fiscale indirecte assise sur les consommations d'électricité sur le territoire de la Ville de Garches. En 2023, la taxe communale sur la consommation d'électricité a été supprimée et intégrée dans la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Son évolution est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Taxe sur l'électricité	300 000€	333 988,50€	358 855,68€	504 558,80€ <i>(dont régularisations des années antérieures)</i>	355 000€	360 000€

Les lois de finances 2021 et 2022 ont modifié en profondeur le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des **dotations et de la péréquation**. Ces modifications sont entrées en vigueur par étape pour les potentiels fiscaux, financiers et l'effort fiscal.

En 2024, pour la deuxième année consécutive, la loi de Finances a permis un abondement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 M€ permettant à 82% des Communes de voir leur DGF progresser ou être maintenue en 2024.

Le projet de loi de finances 2025 prévoit une absence d'abondement de l'enveloppe de la DGF par l'Etat en raison des contraintes liées au redressement des comptes publics. Le projet de loi de finances 2025 prévoit l'application de la règle de l'écrêtement (au regard du potentiel fiscal) induisant pour la Ville de Garches une baisse prévisionnelle de la DGF de 284 000€.

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Dotation globale de fonctionnement	1 670 574€	1 562 037€	1 419 807€	1 390 736€	1 401 366€	1 117 366€
Variation en %	-3,98%	-6,50%	-9,10%	-2,04%	+ 0,76%	-20.26%

Les autres recettes de la section de Fonctionnement portent sur les prestations de service avec une politique tarifaire adoptée par délibération n°2024.06.12.016 du 12 juin 2024 portant sur la politique tarifaire de la Ville de Garches pour les années 2024, 2025 et 2026 comprenant l'extension du quotient familial aux activités de l'école des sports (EDS) et du conservatoire (en complément de l'éducation et de la petite enfance).

Pour l'année 2025, la politique tarifaire est actualisée de 2% par arrêté du 27 septembre dernier (rendu exécutoire à la même date).

Les recettes issues de la facturation des prestations de service évoluent comme suit :

	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Prestations de service	3 536 122,41€	4 393 662,62€	5 380 589,47€	4 931 140,25€	4 600 000€	4 700 000€

Le poids de la **péréquation** ou assimilé pèse toujours de manière importante sur les finances de la Ville de Garches.

Suite à la décision du Conseil constitutionnel annulant les modalités de répartition du prélèvement FPIC dans les EPT, le projet de loi de finances 2025 prévoit de répartir la part communale du FPIC en fonction du potentiel financier des communes membres (prélèvement comme reversement). Cela devrait permettre à la Ville de Garches de voir sa contribution diminuer de l'ordre de 900 000€. Néanmoins, les Villes de POLD souhaitant minimiser l'impact pour certaines communes, la baisse ne pourrait être que de 500 000€.

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
FCCT	3 718 431€	4 686 840€	5 165 694€	3 921 549€	4 290 525€	4 500 000€
FPIC	1 831 348€	1 853 626€	2 018 990€	1 982 776€	1 901 158€	1 400 000€
FSRIF	-	-	343 660€	603 730€	814 861€	1 000 000€

1-2 Les recettes de de la section d'Investissement

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement, la TVA réglée par les Collectivités locales.

Depuis 2020, la Ville de Garches a bénéficié d'une évolution dynamique en raison de sa politique dynamique d'investissements basée sur un programme pluriannuel d'investissements.

Les prévisions 2025 sont, néanmoins, à revoir à la baisse, et ce même si la Ville de Garches poursuit sa dynamique d'investissement au motif que le projet de loi de finances 2025 prévoit de réduire le taux de calcul de 16,404% à 14,85% en investissement et de supprimer le FCTVA de fonctionnement.

La perte estimée en investissement devrait être de 200 000€.

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
FCTVA Investissement	- 862 648€	748 580,40€	862 555,92€	1 456 169,43€	2 658 747,74€	2 400 000€
FCTVA Fonctionnement	- 0€	77 713,61€	39 685,40€	65 886,31€	49 686,63€	0€

La taxe d'aménagement (TAM) s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature.

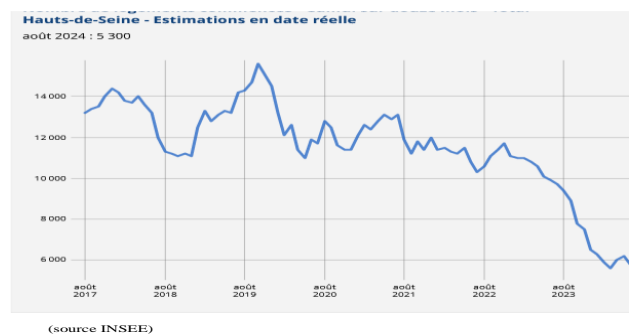
Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale. Son montant varie donc en fonction des travaux d'aménagements et de constructions réalisés par les Garchois.

Par délibération 2023.06.09.013 du 09 juin 2023, la Ville de Garches a mis en place la surtaxe d'aménagement comme suit :

- une surtaxe majorée de 17% dans les secteurs suivants : Porte Jaune/Petit Garches, Centre-Ville, Buzenval et le périmètre de l'hôpital Raymond Poincaré ;
- pour le reste du territoire, le taux de la part communal de la taxe d'aménagement reste inchangé : 5%.

La crise actuelle que traverse le secteur de la construction affecte naturellement les rentrées fiscales attendues par les Collectivités territoriales en matière de taxe d'aménagement (TAM).

	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Taxe d'aménagement	610 066,77€	429 170,24€	523 429,77€	654 201,86€	400 000€	300 000€



A cette tendance baissière s'ajoute le changement d'exigibilité des taxes d'urbanisme à compter des demandes déposées à compter du 1^{er} septembre 2022 qui décale dans le temps le paiement de cette taxe et donc le reversement à la Collectivité. Avant il y avait un 1^{er} versement au 12^{ème} mois puis un 2nd au 24^{ème} mois suivant la délivrance de l'autorisation ; alors que dorénavant, pour les dépôts hors grands projets, les montants sont versés au 3^{ème} mois et 6^{ème} mois suivant la date d'achèvement.

Les données transmises par la DDFIP des Hauts-de-Seine sur le nombre de chantiers immobiliers ouverts sur la Commune de Garches entre 2018 et 2024 confirment les éléments susvisés :

Couverture de chantier (création de logements)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
(vide)	2	2	4	5	3	3	3	8
2019	6	2						13
2020	6	7						10
2021		3	6	1				4
2022	1		1	2				8
2023				5	2	1		4
2024	1			2	1			4
	16	14	11	15	6	4	3	

Le nombre de chantiers engagés de nouveaux logements est en net recul suite à la hausse sensible des prix de l'énergie et des matériaux de construction en 2022. Ainsi en suivant cette tendance, la prévision de recettes 2024 marque un net recul par rapport à 2023. Cette tendance se poursuivra en 2025.

Les subventions d'équipement relatives à des projets d'investissement peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération, telles que les études, les acquisitions immobilières, les travaux de construction ou d'aménagement, les grosses réparations, l'équipement en matériel (à l'exclusion du simple renouvellement). La dépense subventionnable peut inclure des dépenses connexes qui concourent directement à la réalisation du projet.

En principe, l'exécution du projet d'investissement pour lequel une telle subvention est demandée ne peut commencer avant que le dossier de demande ne soit complet et que le service de l'État compétent n'en ait accusé réception.

De plus, une telle subvention ne peut être versée que sur justification de la réalisation du projet subventionné. Toutefois, une avance peut être versée lors du commencement d'exécution du projet. L'avance ne peut excéder 5% du montant prévisionnel de la subvention. Ensuite, des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet. Ils ne peuvent excéder 80% du montant prévisionnel de la subvention.

Le programme pluriannuel d'investissement 2024-2026 s'appuie sur les financements ouverts chaque année.

Ce sont ainsi les dispositifs suivants qui sont mobilisés notamment le contrat d'aménagement régional, le contrat de développement du Département des Hauts-de-Seine, la dotation de solidarité d'investissement local (DSIL), le FIMACS ou le FIM de la Métropole du Grand Paris, etc.

Au cours de l'année 2024, la Ville de Garches a contractualisé avec le Département des Hauts de Seine au titre du CDDV 2024-2026 et avec la Région Ile-de-France au titre du contrat d'aménagement régional à hauteur de 1M€.

Ces dispositifs étant ouverts par nos premiers partenaires institutionnels suivants :



La stratégie financière de la Ville de Garches s'appuie sur un cofinancement moyen de son programme pluriannuel d'investissement de 60% avec un autofinancement de 40%.

Il importe aussi de relever qu'une part des opérations seront portées directement par les partenaires institutionnels ou privés notamment le SIGEIF, IDF Mobilités ou la Métropole du Grand Paris dans les cadre des appels à manifestation d'intérêt.

La part d'autofinancement de 40% (optimisée aux mieux selon les montages à 20%) dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement conduira la Ville de Garches à engager les transformations nécessaires en section de Fonctionnement afin d'accroître son autofinancement net en contenant ses dépenses et en optimisant les recettes de fonctionnement.

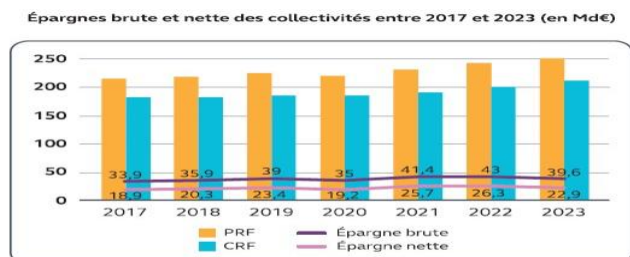
	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Subventions d'équipement	189 725,19€	968 112,90€	2 115 482,03€	2 455 697,46€	2 500 000€(*)	3 200 000€

(*) Comme chaque année, l'ensemble des subventions obtenues seront détaillées dans les documents budgétaires sur lesquels s'appuiera le vote du budget primitif 2025.

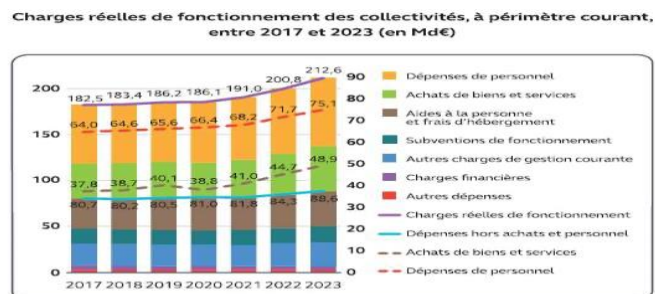
2 – Des dépenses dynamiques marquées par les effets reports du contexte inflationniste dans un environnement budgétaire très incertain

Le déficit public de la France atteint 5,5% du PIB en 2023.

En parallèle de ce déficit significatif, un rapport de la Cour des comptes publié en juillet 2024 met en exergue le niveau d'épargne des Collectivités territoriales ainsi que la hausse significative de leurs dépenses de fonctionnement sur la période 2017-2023.



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP
PRF : produits réels de fonctionnement ; CRF : charges réelles de fonctionnement.



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP
Lecture : les courbes hachurées montrent l'évolution des dépenses de personnel et d'achats (échelle de droite).

Ces éléments ainsi que l'accélération des dépenses de fonctionnement restées dynamiques en 2024 (avec une progression estimée à 7%) amènent le Gouvernement à solliciter les Collectivités locales dans la contribution au processus de redressement des comptes publics via un encadrement des dépenses et des concours financiers de l'Etat.

Pour autant, il est important de relever que les dépenses des Collectivités locales représentent 18% de la dépense publique. Elles sont restées stables au cours des dix dernières années : 11,5 du PIB en 2010 et 11,2% en 2022 dans un contexte d'accroissement important de l'offre de services et de transfert de compétences.

De surcroît, les Collectivités locales votent obligatoirement leur budget à l'équilibre et ont dégagé au cours des cinq dernières années une capacité de financement positive participant de ce fait à la réduction du déficit public.

Les révisions successives du déficit prévisionnel de l'Etat de nouveau attendu à plus de 5% du PIB en 2024 conduisent à une contribution des Collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Les mesures envisagées dans le projet de loi de finances 2025 figurant dans les développements ci-dessus vont induire les impacts suivants pour la Ville de Garches (par rapport aux **prévisions budgétaires 2024** et non aux réalisés budgétaires 2024) :

DEPENSES

Charges de personnel (+4 points)	+260 000,00 €
Complémentaire santé	+140 000,00 €
Augmentation du nombre d'agents souscrivant aux titres restaurant	+100 000,00 €
Déploiement de la Police municipale	+400 000,00 €
Péréquation POLD	+400 000,00 €
FSRIF (péréquation Région)	+200 000,00 €
	+1 500 000,00 €

RECETTES

DMTO (fonctionnement)	-600 000,00 €
Taxe d'aménagement (investissement)	-200 000,00 €
FCTVA de fonctionnement	-80 000,00 €
FCTVA d'investissement (baisse de la part de remboursement)	-200 000,00 €
Reversement de la MGP (fonctionnement)	-300 000,00 €
Baisse de la DGF (fonctionnement)	-284 000,00 €
	-1 664 000,00 €

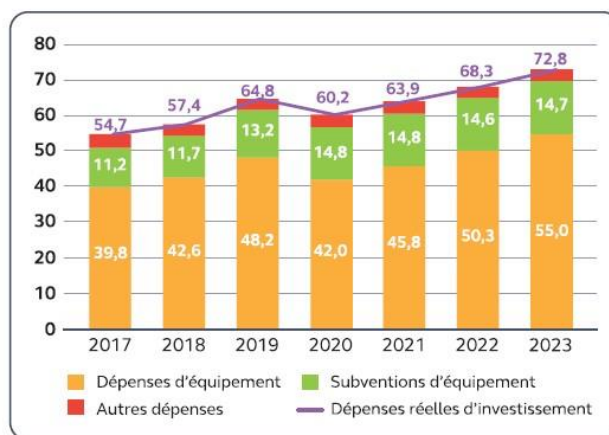
A cela il faut ajouter :

- 🔗 Une inflation à 1,8%
- 🔗 la fin de la récupération de la TVA pour certaines prestations (ex: centre culturel)
- 🔗 L'impact de la mise en place du quotient familial à l'EDS et au Conservatoire
- 🔗 l'augmentation du prix du Pass Navigo et donc de sa prise en charge par la ville pour les agents

Pour maintenir une stratégie financière durable permettant de préserver des marges de manœuvre et ne pas aggraver le taux de rigidité des dépenses de Fonctionnement en 2025, l'optimisation des charges à caractère général, des crédits d'intervention et de la masse salariale sera poursuivie.

En matière d'investissement, les Collectivités territoriales jouent un rôle déterminant en matière d'investissement public (42% de l'investissement public hors équipement et recherche militaires). A ce titre, elles ont un effet levier indéniable et significatif sur l'économie locale et nationale. Ce levier doit être préservé notamment pour financer la transition écologique et énergétique.

Dépenses d'investissement des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

La Ville de Garches s'inscrit dans la tendance nationale en terme d'investissement avec un volume de dépenses d'investissement en constante progression depuis le début du mandat.

2-1 – Les dépenses de la section de Fonctionnement

L'atterrissage de la fin de l'exercice budgétaire 2024 devrait se traduire par un volume de dépenses réelles de fonctionnement de 34 M€ contre 33,3 M€ en 2023.

Les dépenses de personnel demeurent un facteur d'évolution important avec un volume de dépense qui devrait poursuivre sa progression avec les mesures envisagées dans le projet de loi de finances 2025 (augmentation des charges de personnel et de la part de la prise en charge du transport) ainsi que des mesures internes pour améliorer les conditions de travail des agents (titres restaurants, la complémentaire santé) et l'intégration liée au recrutement et à la formation des agents de Police municipale. Ces mesures devraient impacter le chapitre 012 de l'ordre de 900 000€. Cet impact sera atténué notamment par un décalage de l'impact du recrutement de la Police municipale liée à la phase de formation, aux départs à la retraite qui induiront une réorganisation des services (hors éducation et petite enfance) et par une optimisation des moyens. Les charges de personnel connaîtront néanmoins une augmentation de 500 000€ en 2025 incluant le GVT.

S'agissant des charges de structure, le poids de l'inflation et le coût des fluides pèsent toujours de manière importante sur la section de Fonctionnement même si des mesures sont prises pour les contenir (optimisation des organisations, mesures de sobriété énergétique, etc) et rester dans le même volume financier que 2024. Il est à noter que pour 2025, l'inflation estimée de 1,8% pèsera sur les charges à caractère général.

La Ville de Garches entend néanmoins maintenir son soutien au tissu associatif en conservant pour l'année 2025 le même volume financier **tout en élargissant le tissu associatif local soutenu**. Un travail est engagé pour valoriser les mises à disposition de moyen et de personnel au secteur associatif et qui contribuent au soutien du tissu associatif local. Ce volume financier comprend la participation obligatoire au fonctionnement des écoles privées et autres participations telles que le CLIC GERICO.

Comme vu dans les développements ci-dessus, le poids de la péréquation pèse toujours de manière importante sur les dépenses de la section de Fonctionnement. L'augmentation prévisionnelle de 600 000€ devrait être compensée par la mise en œuvre des conséquences de la décision du Conseil constitutionnel permettant à la Ville de Garches de réduire la part de sa contribution à POLD.

La poursuite des mesures d'optimisation de la dépense courante ainsi que des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique participeront à la maîtrise des dépenses. Tous les services sont mis à contribution et font des propositions pour optimiser leur organisation tout en conservant une qualité de service rendu à la population.

La Ville de Garches entend en effet maintenir le même niveau de service rendu à la population et ce même une situation économique dégradée comme elle a pu le faire lors de la crise sanitaire (Covid) en 2020, la crise économique en 2021, la crise énergétique en 2022 et 2023 et désormais la crise financière et institutionnelle mettant à contribution les Collectivités territoriales dans le redressement des comptes publics.

Le mandat 2020-2026 est marqué par des crises successives amenant les services à s'adapter, se réorganiser et faire preuve d'agiliter dans la conduite des politiques publiques et le maintien de la qualité des services publics.

2-2 – Les dépenses de la section d'Investissement

La section d'Investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées notamment par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

La Ville de Garches entend poursuivre sa politique ambitieuse d'investissement ; et ce même si les crises successives ont induit une dégradation du contexte macro-économique avec une inflation, une explosion du prix des matières premières et désormais une envolée du prix des fluides et désormais les mesures envisagées dans la loi de finances 2025 pour le redressement des comptes publics.

La poursuite de la politique d'investissement est un enjeu important pour la Ville de Garches pour lui permettre de poursuivre les axes de sobriété énergétique mis en œuvre depuis le début du mandat mais aussi garantir à ses administrés des équipements publics de qualité dont les infrastructures.

A cet égard, la Ville de Garches s'inscrit dans le cadre d'un programme d'investissement pluriannuel comprenant la stratégie d'investissement et son financement sur la période 2021-2023 et désormais pour la période 2024-2026 adopté au Conseil municipal du 15 avril 2024 et faisant l'objet d'une actualisation à la séance du 04 décembre conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans les conditions suivantes :

AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
12 600 000€	4 300 000€	7 100 000€	1 200 000€

La stratégie d'investissement est axée sur la nécessaire transition numérique, écologique/santé et énergétique que la Commune de Garches doit engager dans les années à venir. Cette stratégie s'appuie sur le plan de relance décliné au travers différents dispositifs tels que la dotation de solidarité d'investissement locale (DSIL) ainsi que sur les dispositifs de soutiens financiers classiques mis en place par les partenaires institutionnels tels que la Région Ile-de-France, le Département des Hauts-de-Seine ou encore la Métropole du Grand Paris.

La Ville de Garches a déjà contractualisé dans le cadre des dispositifs susvisés. Ces derniers ne seront pas par conséquent remis en question dans le cadre des mesures envisagées pour le redressement des comptes publics dans le cadre de la loi de finances 2025.

Il s'agit de conduire un programme d'investissement ambitieux pour faire face aux enjeux de demain tout en réduisant le recours à l'emprunt. Il importe de conserver les marges de manœuvre pour faire face aux impacts imprévus et collatéraux des crises économique et énergétique et désormais de contribution à la résorption à la dette publique. Pour l'année 2025, la Ville de Garches n'envisage pas de recourir à l'emprunt pour le financement de son programme pluriannuel d'investissements.

Au cours de l'année 2024, la Ville de Garches a réalisé les principaux investissements suivants :

- La requalification des squares des Cliquets et Debat ;
- La réfection des voiries comprenant la végétalisation, l'enfouissement et la sécurisation ainsi que la lutte contre la déperdition d'eau liée aux fuites par le renouvellement des canalisations d'eau potable ;
- La requalification du monument aux morts de la rue du 19 Janvier ;
- La cour végétalisée de l'école Saint-Exupéry ;
- La finalisation des travaux de désamiantage des locaux de l'école Saint-Exupéry comprenant une requalification des locaux ;
- La poursuite de la requalification de bureaux de l'Hôtel de Ville ;
- La poursuite du renouvellement du parc automobiles ;
- La réhabilitation du poste de Police municipale ;
- Le déploiement de stations Velib ;
- Le réaménagement du Jardin des écoles.

La Ville de Garches va poursuivre sa politique d'investissement au cours de l'année 2024 avec 7 100 000€ de crédits de paiement alloués pour la réalisation des opérations d'investissement déclinés dans le programme pluriannuel d'investissements 2024-2026.

Les principales opérations 2025 seront :

- La poursuite de la réfection des voiries comprenant la végétalisation, l'enfouissement et la sécurisation ainsi que la lutte contre la déperdition d'eau liée aux fuites par le renouvellement des canalisations d'eau potable ;
- La finalisation de la cour végétalisée de la cour Saint-Exupéry ;
- La finalisation des travaux de désamiantage des locaux de l'école Saint-Exupéry comprenant une requalification de ces locaux ;
- L'aménagement de la Place Saint Louis et ses abords ;
- La requalification des bureaux du service Etat civil et de la salle des mariages ;
- Le lancement des études de programmation de la réhabilitation de l'école Pasteur A, de l'espace aquaforme et de l'extension du cimetière.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la contractualisation en cours avec nos partenaires financiers (MGP, Région Ile-de-France, Département des Hauts-de-Seine) et institutionnels (SIGEIF, GRDF, Enedis, etc).

Ces contractualisations anticipées permettent à la Ville de Garches de poursuivre sa politique d'investissement arrêté dans son programme pluriannuel d'investissement. En effet, les partenaires financiers et institutionnels ont fait, part suite aux annonces gouvernementales dans le cadre du projet de loi de finances 2025, de leur intention de revoir à la baisse leur soutien aux Communes puisque ces derniers devront eux-mêmes participer au redressement des comptes publics. L'anticipation des contractualisations par la Ville de Garches permet à notre Commune de poursuivre sa politique d'investissement **sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les taux de la fiscalité locale.**

Le mandat 2020-2026 a été marqué par une série de crises mais aussi par la capacité de la Ville de Garches à faire preuve d'anticipation dans sa gestion pour préserver les Garchois.

3 – La trajectoire financière de la Ville de Garches

3-1 – Les ratios de la Ville de Garches

Les principaux ratios de la Ville de Garches montrent une situation qui se maintient malgré les crises successives de 2020 (crise sanitaire), 2021 (crise économique), 2022 (crise énergétique) et 2023 (crises économique et énergétique) et à venir en 2025 la contribution des Collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

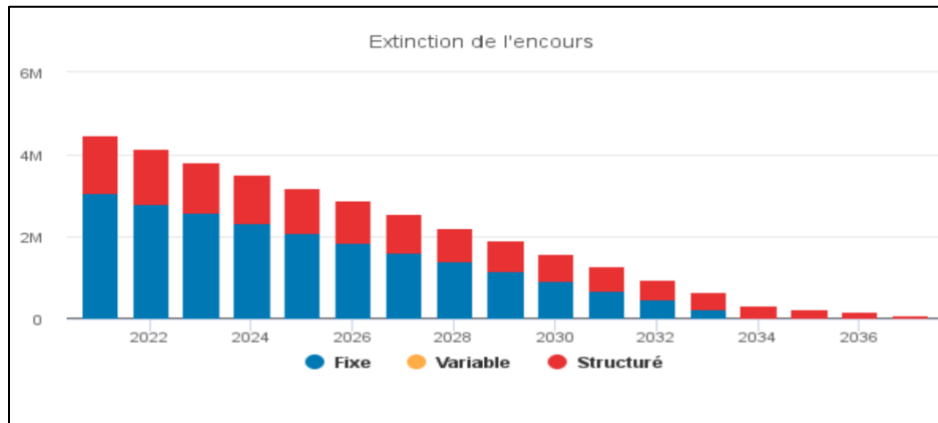
Il est à noter que les recettes réelles de fonctionnement des années 2019, 2020, 2021 et 2023 comprennent les cessions réalisées venant améliorer les ratios. De même l'importante baisse des dépenses réelles de fonctionnement au cours de l'année 2020 s'explique par la période de confinement liée à la crise sanitaire.

	Crise sanitaire/Crise économique				
	2020 <i>Transfert en recettes de Fonctionnement de 3M€ (impacts Covid)</i>	2021 <i>Placement de 5M€</i>	2022	2023	2024 <i>Prévisions de clôture à ce jour</i>
Dépenses réelles de fonctionnement courant	30 532 355,08€	31 850 421,58€	32 359 540,40€	33 392 598,47€	33 500 000€
Recettes réelles de fonctionnement courant	33 654 911,54€ <i>Produits exceptionnels de 687 500€</i>	35 647 598,62€ <i>Produits exceptionnels de 2 025 700€</i>	34 748 188,50€	42 523 727,26€ <i>Produits exceptionnels de 7 784 982€</i>	35 500 000€
Épargne de gestion	3 122 556,46€	3 797 177,04€	2 388 648,10€	9 131 128,79€	2 000 000€
Épargne brute	3 017 055,63€	3 711 539,31€	2 308 860,88€	8 962 865,30€	1 683 000€
Épargne brute hors cession	2 329 555,63€	1 685 839,31€	2 308 860,88€	1 166 179,74€	1 683 000€
Remboursement courant du capital de la dette	526 052,79€	344 666,66€	316 666,66€	316 666,66€	317 000€
Dépenses réelles d'investissement dont rbst du capital	4 431 585,63€	10 883 475,50€ <i>dont placement de 5 M€</i>	9 827 892,25€	16 776 858,96€	9 600 000€
Recettes réelles d'investissement	857 465,44€	3 016 008,07€	3 461 779,32€	7 566 068,75€	7 600 000€
Besoin de financement	- 3 574 120,19€	-7 867 467,43€	- 6 366 112,93€	- 9 210 790,21€	- 2 000 000€
Emprunt nouveaux	0 €	0 €	0€	0€	0€
Produits des cessions d'immobilisations	687 500€	2 025 700€	0€	7 784 982€	0€
Dette au 31/12	4 478 000,05€	4 133 333,39€	3 814 333,39€	3 500 000,07€	3 499 683,07€

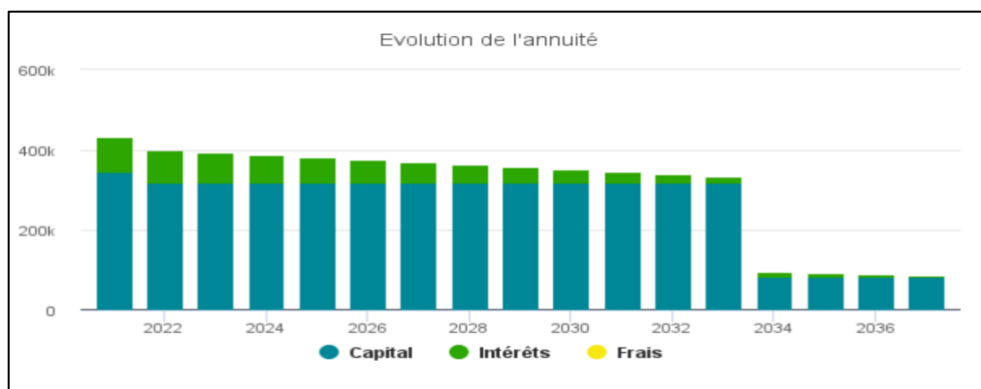
*La réserve Covid de 3M€ n'a pas été touchée. Elle figure en réserve au 002 (Réserve reportée) de plus de 4M € en recette de Fonctionnement qui ne fait pas l'objet d'une réalisation ; donc ne figurant pas dans le réalisé 2023..

3-2 – La stratégie d’emprunt de la Ville de Garches

Le profil d’extinction de la dette (étant précisé **qu’aucun emprunt a été et ne sera souscrit** depuis le début du mandat 2020 – 2026) se décline comme suit :



Le profil d’évolution de l’annuité de dette (capital + intérêts) est le suivant :



3-3 – Une stratégie financière maîtrisée

La section de Fonctionnement reste soumise à de fortes contraintes avec des dépenses de fonctionnement dynamiques compte tenu des paramètres externes qui impactent la Commune de Garches (mesures nationales en matière de personnel, inflation persistante, explosion du coût des fluides, etc) auxquels s’ajoutent la volonté de la Ville de Garches de maintenir une qualité de service rendu à la population malgré les crises successives et le choix assumé de ne pas augmenter la fiscalité locale et sa volonté de soutenir le tissu associatif local.

L’ambition en investissement de la Ville de Garches est forte et volontariste, qui s’appuie sur un programme pluriannuel d’investissements depuis le début du mandat et un travail très étroit avec ses partenaires institutionnels pour bénéficier de soutiens financiers dans le cadre de contractualisations et ses partenaires institutionnels pour une prise en charge en propre par ses derniers d’opérations d’investissement (SIGEIF, Syndicat Velib, Enedis, GRDF, etc).

La Ville de Garches entend poursuivre dans ce sens malgré un contexte défavorable depuis le début du mandat (crise sanitaire, crise économique, inflation, crise énergétique et désormais contribution au redressement des comptes publics).

Une rationalisation continue des dépenses de fonctionnement couplée aux recherches de financement ayant déjà fait l'objet d'une contractualisation permettent à la Ville de Garches de contenir ses ratios financiers.

La prospective financière de la Ville de Garches ci-dessous est issue des données de la DDFIP des Hauts-de-Seine n'intégrant pas les facteurs exogènes dont ceux liés à la contribution des Collectivités au redressement des comptes publics.

APS-COMMUNE DE GARCHES-3ans : Simulation 1

	2023	TMP en %	2024	2025	2026
Charges à caractère général et autres charges réelles (1.0)	8 081 833	2,50 %	8 283 879	8 490 975	8 703 250
Achats et charges externes	6 810 225	2,50 %	6 980 480	7 154 992	7 333 867
Impôts et taxes (hors taxes sur rémunération)	1 155 873	2,50 %	1 184 770	1 214 389	1 244 749
Autres charges réelles (dont subventions versées)	1 155 873	2,50 %	1 184 770	1 214 389	1 244 749
Contingents et participations	4 650 343	2,50 %	4 766 602	4 885 767	5 007 911
Charges financières	168 263	-	168 263	168 263	168 263
Charges d'intérêts	168 263	-	168 263	168 263	168 263
Autres charges financières	0	-	-	-	-
Charges de personnel	17 692 131	2,16 %	18 186 253	18 472 225	18 865 511
Rémunération du personnel et charges sociales	17 272 594	2,16 %	17 756 228	18 031 450	18 413 716
Personnel extérieur	67 237	2,50 %	68 918	70 641	72 407
Impôt, taxes et versements assimilés sur rémunérations	352 299	2,50 %	361 107	370 134	379 388
Total : CHARGES REELLES	30 592 571	2,29 %	31 404 997	32 017 230	32 744 935
Recettes	19 444 998	3,33 %	20 825 593	21 137 977	21 455 046
Recettes fiscales et impôts de répartition	3 905 120	1,50 %	3 963 897	4 023 152	4 083 500
Contributions et participations-subventions	3 890 318	-	3 890 318	3 890 318	3 890 318
Produits domaniaux et ventes diverses	4 931 140	3,50 %	5 103 730	5 282 361	5 467 243
Produits divers (travaux en régie, produits financiers et exceptionnels réels)	400 699	1,50 %	406 707	412 807	418 999
Total : PRODUITS REELS	32 572 272	2,73 %	34 190 045	34 746 615	35 315 106
AF BRUTE	1 979 701	9,09 %	2 785 048	2 729 385	2 570 171

Ces éléments confirment la stratégie financière de la Ville de Garches et la nécessité de rester **très prudent dans la gestion des deniers publics**. Le contexte incertain doit conduire la Ville de Garches à poursuivre sa réorganisation et à optimiser ses moyens (financiers, matériels et humains) pour être en capacité de répondre aux facteurs exogènes et à la situation économique incertaine tout en maintenant une qualité de service rendu à la population.

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2025

4-1 – Un service public toujours plus performant et éco-responsable

Dès 2021, la Ville de Garches a engagé des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique avec une déclinaison dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement adopté dès 2021 (végétalisation du domaine public, enfouissement des réseaux, renouvellement des canalisations d'eau potable pour lutter contre les fuites, cours végétalisées, requalification du parc de l'Hôtel de Ville et des squares, lutte contre les passoires énergétiques avec la réhabilitation des bâtiments communaux, passage aux leds, renouvellement de la flotte automobile, etc) et par la participation des agents dans la mise en œuvre de ces mesures dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques.

Ces différentes mesures ont permis de réduire outre l'impact budgétaire de la crise énergétique mais aussi d'être partie prenante dans la limitation de la consommation des sources d'énergie impactant le climat. Ce travail se poursuit avec nos partenaires institutionnels tels que la Métropole du Grand Paris avec le développement des énergies renouvelables, de stations de recharge électrique ainsi que le déploiement de stations Velib sur le territoire.

L'année 2025 permettra une poursuite de ces engagements avec une Ville plus juste, plus sûre, plus verte et plus solidaire dans tous les domaines d'intervention (éducation et petite enfance, jeunesse, tranquillité publique, accompagnement de nos séniors, développement durable, solidarité, développement de la pratique sportive, soutien à nos associations, culture et son ouverture au plus grand nombre).

4-2 – Une gestion des ressources humaines optimisée face à des mesures réglementaires qui pèsent sur la masse salariale

La masse salariale sera impactée en 2025 par les mesures suivantes (et connues à ce jour) :

- L'augmentation de 4 points des charges salariales (avec une nouvelle augmentation en 2026 et 2027) ;
- La mise en place de la complémentaire santé ;
- La reconduction du dispositif des titres-restaurants avec un accroissement des agents souscrivant au dispositif ;
- L'augmentation de la part de remboursement de l'employeur du Pass Navigo ;
- Le GVT (glissement vieillesse technicité) ;
- La mise en place de la Police municipale avec un impact budgétaire progressif.

L'enveloppe financière affectée à la masse salariale en 2024 est de 19,1 M€ pour une moyenne de 510 agents dont les vacataires.

Le temps de travail : 1607 heures de travail annuel, soit 35 heures hebdomadaires.

IV – CONCLUSION

Le projet de budget primitif 2025 est soumis plus que jamais à d'importantes incertitudes.

Sur le plan international, les conflits mondiaux qui perdurent avec des impacts sur le coût des énergies, les effets du réchauffement climatique, etc provoquent un attentisme, doublé d'inquiétudes avec un risque de ralentissement de la croissance.

A cela s'ajoute la situation de la France qui est marquée par une instabilité politique liée à la dissolution de l'assemblée nationale et une économie moribonde agissant aussi sur les perspectives de croissance économique.

Dans un rapport de juillet dernier, la Cour des Comptes elle-même alertait sur la situation très dégradée des finances publiques de la France avec un risque important sur la trajectoire de l'année en cours. Ce même rapport confirme, en outre, la dégradation de la situation financière des Collectivités locales qui ont dû faire face à plusieurs crises successives depuis 2020. Ainsi, l'épargne brute des Collectivités locales a diminué de près de 4 milliards d'euros en 2023. Leurs dépenses (inflation, dépenses de personnel, crise énergétique, etc) ont progressé (+6,1%) plus vite que leurs recettes (+3,4%) impactées notamment par la chute de 22% des droits de mutation.

Néanmoins, la Ville de Garches, comme de nombreuses Collectivités territoriales, est déterminée à préserver le cadre de vie privilégié des Garchois et à poursuivre les investissements nécessaires à l'adaptation climatique, protéger les Garchois en n'augmentant pas la fiscalité locale tout en préservant la qualité et l'efficacité des services publics, à poursuivre les événements rendant dynamique notre Ville en s'appuyant sur la culture, le sport, le milieu associatif local.

L'année 2025 induira inmanquablement une dégradation des ratios avec la nécessaire contribution des Collectivités locales au redressement des comptes publics venant dégrader la capacité d'autofinancement de la Ville de Garches sans pour autant mettre en péril l'effort d'investissement nécessaire pour faire aux défis de demain.